

# Plan de zonage - bourg

Echelle : 1-2000  
Pièce n°5-b

## PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de

### Canappeville

Eure

10 rue de l'École - 27400 Canappeville

Prescrit le : 24 mai 2011  
Arrêté le : 16 juillet 2013  
Approuvé le : 18 février 2014  
Modification simplifiée n° : 23 mai 2017  
Vu pour être annexé au dossier à la CDM du 23/05/2017  
Le Maire,



**Cabinet FORTEAU**  
Géomètre-Expert  
Consultant en urbanisme  
49, rue Saint Jean - 28100 DREUX  
Tel 02.37.46.62.68  
cabinet.forteau.dreux@wanadoo.fr

### Légende

- Zone Urbaines et à Urbaniser**
- Zone U (zone urbaine correspondant au bourg de Canappeville)
  - Zone AU (zone à urbaniser à dominante d'habitat)
- Zone Naturelles et Agricoles**
- Zone N (zone naturelle)
  - Zone Nh (zone naturelle comportant des habitations)
  - Zone Ne (zone naturelle réservée aux équipements sportifs)
  - Zone Nf (zone naturelle réservée à l'exploitation forestière)
  - Zone A (zone agricole)
  - Zone Ah (zone agricole comportant des habitations)
  - Zone Ae (zone agricole correspondant au centre de formation en élevage)
- Espaces Boisés Classés au titre de l'article L130-1 du code de l'urbanisme**
- Emplacement réservé**
- Espaces paysagers protégés au titre de l'article L123-1-5 7° du code de l'urbanisme**  
Se référer à la pièce n°4-b
- OAP1** Périmètre d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Éléments ponctuels du patrimoine bâti repérés au titre de l'article L123-1-5 7° du code de l'urbanisme** (se référer à la pièce n°4-b)
- Éléments ponctuels du patrimoine naturel repérés au titre de l'article L123-1-5 7° du code de l'urbanisme** (se référer à la pièce n°4-b)
- Éléments linéaires du patrimoine naturel repérés au titre de l'article L123-1-5 7° du code de l'urbanisme** (se référer à la pièce n°4-b)
- Éléments linéaires du patrimoine naturel repérés au titre de l'article L123-1-5 7° du code de l'urbanisme** (se référer à la pièce n°4-b)
- Axe de ruissellement**
- Cavité souterraine comblée**

### Liste des emplacements réservés

N° de l'E.R. (se référer au règlement pour plus de détails)	Bénéficiaire	Emprise
ER 1: Extension du groupe scolaire	Commune	2170m²
ER 2: Largeur 10m - création d'un fossé d'eaux pluviales	Commune	3029m²
ER 3: Création d'un bassin de rétention d'eaux pluviales	Commune	4080m²
ER 4: Aménagement de la salle communale	Commune	267m²
ER 5 : réalisation de logements locaux/collectifs	Commune	6500m²

